



LA RÉDUCTION À LA SOURCE COMME
LIGNE DIRECTRICE DES ACTIONS ET
PROJETS À VENIR SUR LE TERRITOIRE DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE
MONTRÉAL

Mémoire déposé dans le cadre de la révision du Plan métropolitain
de gestion des matières résiduelles 2015-2020 de la Communauté
métropolitaine de Montréal

10 mai 2019

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
MISE EN CONTEXTE	5
Descriptif d'Équiterre	5
Pertinence de l'intervention	5
Faire du contexte actuel un levier de changement	7
DES ACTIONS PORTEUSES AU SEIN DE LA CMM	9
La sensibilisation comme trame de fond des actions à venir	10
Partager les bonnes pratiques et uniformiser le message	11
Une campagne coordonnée à l'échelle métropolitaine dans le cadre de la période des déménagements	12
Des actions structurantes pour le bannissement des objets à usage unique	13
Un échéancier adapté et renouvelé	16
ÊTRE À L'AVANT-GARDE D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC	17
Des revendications à impact au niveau provincial	17
La durabilité et la réparabilité pour contrer l'obsolescence	18

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal est l'occasion de mettre de l'avant des actions concrètes pour réduire à la source et susciter la participation citoyenne. En 10 ans, la génération de matières résiduelles par personne a diminué de seulement 4 %. C'est trop peu, dans le contexte où les impératifs de la transition écologique ne laissent d'autres choix que d'agir rapidement.

Le bannissement des sacs de plastique, tout comme celui des articles à usage unique, fait partie des solutions pour y arriver. Le Plan d'action métropolitain sur les sacs plastiques était une première étape en ce sens. La CMM doit poursuivre ses efforts pour susciter l'adhésion des municipalités qui la composent et soutenir celles qui sont à l'avant-garde. En faisant rayonner les initiatives à fort impact et en créant des outils reproductibles par les municipalités, elle assurera son leadership environnemental.

La CMM doit se doter d'un plan ambitieux, intégrant davantage d'actions de sensibilisation pour susciter la participation citoyenne. La sensibilisation et l'éducation, par des méthodes diversifiées, assureront le succès des actions en gestion des matières résiduelles, et doivent être mises au cœur des priorités de la CMM et des municipalités la composant. De plus, les municipalités doivent soutenir les initiatives structurantes en réduction à la source, tant pour encourager la prolongation de la durée de vie des objets que les changements d'habitudes pour tendre vers le zéro déchet.

Finalement, forte de sa représentation de près de 50 % de la population du Québec, la CMM a la légitimité et le devoir de porter au gouvernement provincial ses revendications afin que des actions concrètes soient adoptées rapidement, tant en matière de la modernisation du système de consignation, de la responsabilité élargie des producteurs que du régime de compensation de la collecte sélective municipale.

THÉMATIQUE	RECOMMANDATION
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	Recommandation 1 : Que des mesures d'ISÉ soient ajoutées dans le PMGMR, tant au niveau de la CMM que des municipalités. Que celles-ci intègrent la quantification du financement par personne qui devrait être prévu pour que des résultats concrets soient atteints.
	Recommandation 2 : Que la CMM recense les différentes mesures d'ISÉ mises en œuvre sur son territoire et fasse une reddition de compte à cet effet dans son rapport de suivi annuel.
	Recommandation 3 : Uniformiser les pratiques de gestion des matières résiduelles au sein des municipalités de la CMM (matières acceptées, messages, bacs de récupération, méthode de sensibilisation, etc.).
	Recommandation 4 : Mettre en œuvre une campagne intégrée de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMM, abordant la réduction à la source, le zéro déchet ainsi que les consignes de tri pour les matières recyclables et compostables.
Réduction à la source	Recommandation 5 : Que la CMM développe un plan d'action intégré pour accroître le réemploi et susciter l'adoption de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles dans le cadre de la période des déménagements, en y intégrant entre autres la mise en place de collectes adaptées pour éviter les dépôts sauvages.
	Recommandation 6 : Que la CMM mette à jour le Plan d'action métropolitain pour les sacs plastiques pour : Ajuster la proposition de règlement type afin d'éviter un transfert vers l'utilisation de sacs dont l'empreinte environnementale est équivalente ou supérieure à celle des sacs d'emplètes ; Susciter une participation des 82 municipalités qu'elle représente.

	<p>Recommandation 7 : Coordonner le développement et la mise en œuvre d’une stratégie de bannissement des objets à usage unique sur le territoire de la CMM, notamment en appuyant l’initiative de la Ville de Montréal.</p> <p>Recommandation 8 : Que la stratégie de bannissement des objets à usage unique s’inspire des meilleures pratiques au Québec, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et engager les initiatives citoyennes, commerçants et entrepreneurs avant-gardistes afin de susciter davantage de participation aux bannissements en cours et à venir; • Mettre en place des incitatifs financiers pour que les consommateurs adoptent de meilleures pratiques et adhèrent à la réduction à la source; • Accompagner les commerces pour qu’ils s’adaptent à cette transition.
Suivi et reddition de compte	<p>Recommandation 9 : Que la CMM propose une mise à jour des échéanciers de l’ensemble des actions non complétées de son PMGMR, en intégrant des mesures supplémentaires en réduction à la source se basant sur les propositions faites par les parties prenantes aux consultations publiques en cours.</p> <p>Recommandation 10 : Que la CMM ajoute une mesure de suivi et de contrôle « Adoption d’un plan de mise en œuvre du PMGMR par les municipalités membres » afin que les objectifs du PMGMR révisé s’y reflètent et soient officialisés.</p>
Participation citoyenne	<p>Recommandation 11 : Afin de susciter une participation citoyenne élargie, que la CMM s’engage, lors de ses prochains processus de consultation à proposer des délais minimaux de 60 jours pour susciter un maximum de participation au processus.</p>
Revendications auprès du gouvernement provincial	<p>Recommandation 12 : Que la CMM fasse pression auprès des instances provinciales sur les sujets suivants :</p> <p>La modernisation du système de consignation, incluant une uniformisation des contenants acceptés, une augmentation de la valeur et des mesures encourageant l’utilisation de contenants à usage multiple;</p> <p>La hausse des tarifs chargés aux entreprises dans le cadre du régime de compensation de la collecte sélective afin de financer les activités d’ISÉ liées à la gestion des matières recyclables;</p> <p>La réduction des contenants, emballages et imprimés ainsi que de l’utilisation du plastique;</p> <p>La hausse de la valeur des redevances à l’élimination, dont les sommes collectées permettront notamment de financer les activités d’ISÉ et les initiatives de réduction à la source au sein des municipalités;</p> <p>Que les redevances à l’élimination soient également applicables aux matériaux de recouvrement.</p> <p>Recommandation 13 : Que la CMM fasse des représentations auprès du gouvernement provincial afin que des critères de durabilité et de réparabilité des produits soient intégrés dans la réglementation sur la responsabilité élargie des producteurs, dans la Loi sur la protection du consommateur et qu’un travail de fond soit entamé sur la question de l’obsolescence et l’accès à la réparation.</p>

MISE EN CONTEXTE

Descriptif d'Équiterre

Équiterre s'est donné pour mission de proposer des solutions concrètes pour accélérer la transition vers une société où les citoyens, les organisations et les gouvernements font des choix écologiques qui sont également sains et équitables. Très préoccupé par le phénomène des changements climatiques, Équiterre a développé au cours des années une expertise importante en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Équiterre compte 22 000 membres qui lui procurent plus de 50 % de son financement et plus de 100 000 sympathisants qui participent à ses actions. L'organisme a fêté ses 25 années d'existence en 2018 et possède des bureaux à Montréal, Québec et Ottawa où travaillent une cinquantaine d'employés. Il influence les politiques publiques fédérales et québécoises en environnement et en lutte aux changements climatiques. Son siège social est situé dans la Maison du développement durable à Montréal, un bâtiment écologique exemplaire qu'il a contribué à mettre sur pied.

Pertinence de l'intervention

Équiterre œuvre depuis près de 25 ans à promouvoir la consommation responsable. L'organisation a fait rayonner de multiples solutions auprès du public sur des enjeux allant du commerce équitable ou de la formule des paniers bio aux voitures électriques. Préoccupé par la surconsommation qui compromet les efforts de transition vers une économie sobre en carbone, Équiterre s'est engagé, dans son plan stratégique 2017- 2020, à travailler notamment sur la lutte contre l'obsolescence des produits de consommation. Cette surconsommation entraîne des impacts non négligeables sur l'environnement, sur la santé et sur notre économie. Ainsi, l'organisme a publié l'an dernier, la première étude¹ pancanadienne sur l'obsolescence et le comportement de remplacement rapide d'appareils électroniques et électroménagers (AEE) des consommateurs canadiens. L'étude apporte un éclairage actuel sur la compréhension qu'ont les Canadiens du phénomène d'obsolescence, sur les causes du remplacement rapide d'AEE et sur les pistes de solutions concrètes pour augmenter leur durée de vie, qui visent les citoyens, les entreprises et les autorités publiques.

Dans un souci d'exemplarité, les activités d'Équiterre sont examinées et reflètent dans la mesure du possible, les meilleures pratiques en matière d'écoresponsabilité. À titre d'exemple, la course *Changer le monde*, est le seul événement sportif d'envergure 100 % écoresponsable et zéro déchet. Cette année, 1 200 personnes ont été sensibilisées au fait qu'il est possible d'organiser ce type d'événement tout en respectant l'environnement. En 2016, l'organisme publiait un guide sur les courses écoresponsables afin de partager les meilleures pratiques destinées aux organisateurs d'autres courses et événements sportifs.

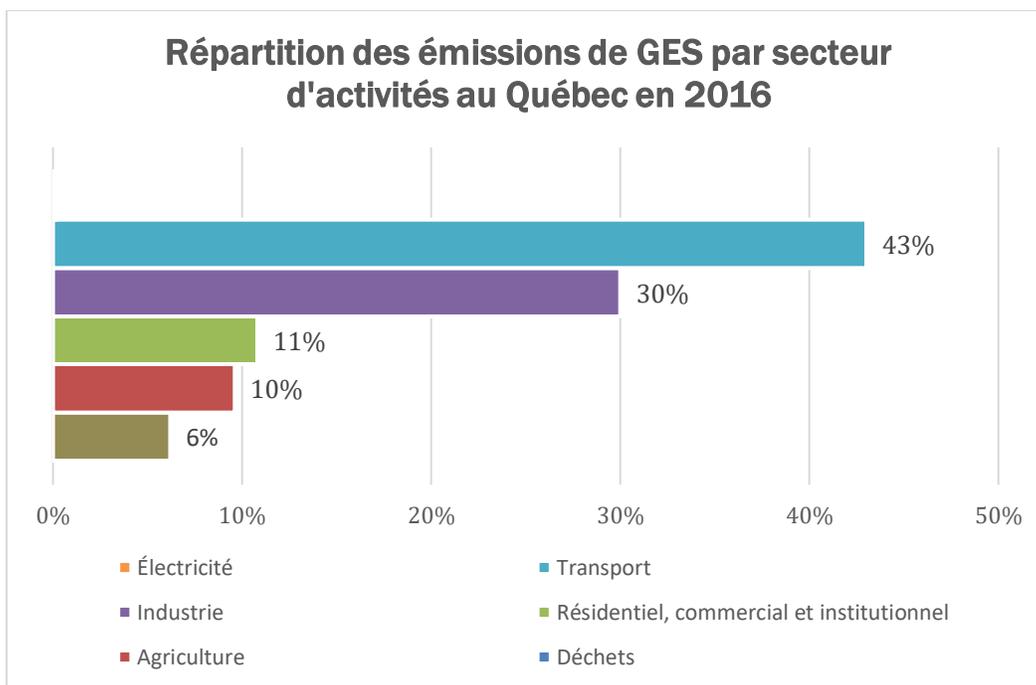
L'organisme s'intéresse aussi, dans une perspective de réduction à la source et d'économie circulaire, aux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles (GMR) au Québec. Par le biais d'une [pétition](#)

¹ Équiterre (2018). [Obsolescence des appareils électroménagers et électroniques : Quel rôle pour le consommateur?](#)

actuellement en ligne, Équiterre et ses partenaires tentent d'accentuer la pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour détourner les contenants de verre, de plastique et les canettes en aluminium de la collecte sélective au profit de la consigne en commençant sans délai par les bouteilles vendues par la SAQ.

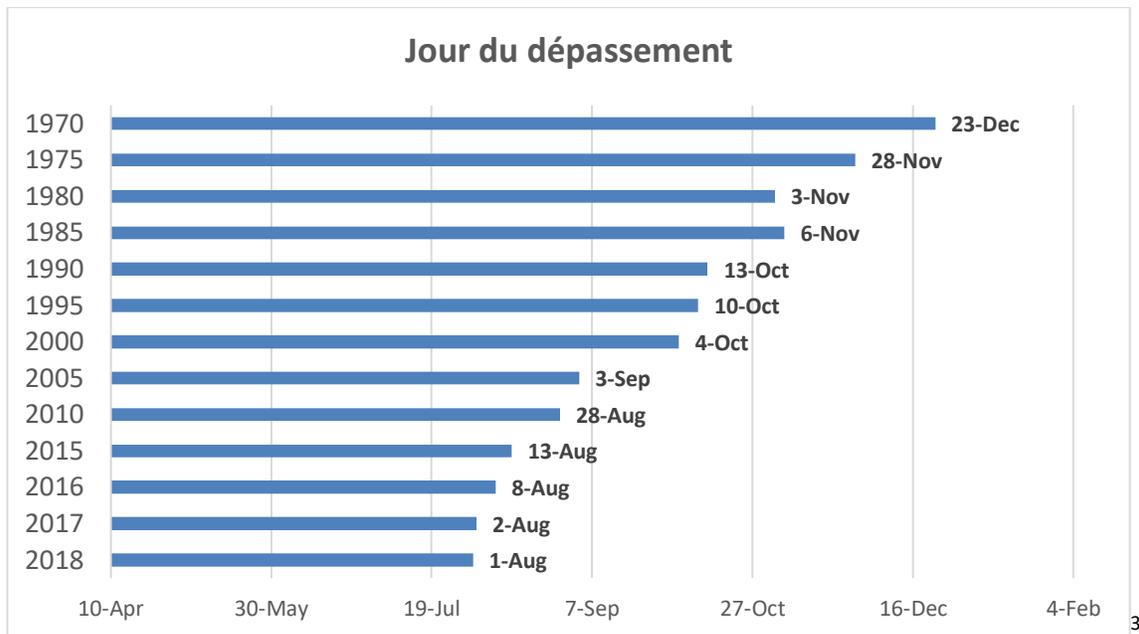
Le 29 mars 2019, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) annonçait le lancement d'un processus de consultation afin de réviser son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2015-2020. Les positions qui sont proposées dans le document de consultation notamment en ce qui a trait à la consignation et aux initiatives de réduction à usage unique touchent directement le champ d'action d'Équiterre.

La gestion des matières résiduelles fait partie des enjeux rattachés à la transition écologique, tant en ce qui a trait à la révision des modes de consommation pour réduire à la source qu'au développement d'alternatives permettant de moins générer de déchets. En plus d'avoir un impact sur l'utilisation des ressources, la GMR est directement liée avec les émissions de gaz à effet de serre. En 2016, l'enfouissement et l'incinération des déchets représentaient 6,2 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec.² C'est sans compter le transport et les activités commerciales liées à la surconsommation, qui ont également une incidence sur les GES.



Chaque année, le jour du dépassement, soit la date à laquelle l'humanité a consommé plus de ressources renouvelables que la Terre est capable de produire en un an, est devancé. Un changement de paradigme doit se faire, et il passe par la réduction à la source.

² MELCC (2018). Inventaire québécois des émissions de GES en 2016 et leur évolution depuis 1990.



Les changements d'habitudes au niveau de la réduction à la source ont un fort potentiel pour accroître la résilience et réduire les émissions de GES, cohérent avec les engagements climatiques auxquels ont adhéré de nombreuses municipalités du Québec.

Faire du contexte actuel un levier de changement

À ce jour, plus de 270 000 personnes ont signé le Pacte pour la transition, dans lequel se trouvaient deux principaux engagements liés à la réduction à la source : «

- Réduire [sa] consommation, [sa] production de déchets (réutiliser, recycler, composter) et le gaspillage sous toutes ses formes, notamment énergétique;
- Réduire [sa] consommation de plastique, en choisissant entre autres les produits les moins emballés. ⁴»

Il y a une conscientisation accrue de la population par rapport aux enjeux environnementaux, et en ce qui a trait à la GMR. Le mouvement zéro déchet, et l'intérêt des citoyen(ne)s par rapport à la réduction à la source est réel. Plus de 11 000 participant(e)s ont assisté au Festival Zéro Déchet à l'automne 2018, 569 foyers ont soumis leur candidature au Défi Zéro déchet de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les initiatives – tant entrepreneuriales que citoyennes – se multiplient.

Des municipalités composant la CMM sont à l'avant-garde des actions de réduction à la source. C'est notamment le cas de la Ville de Brossard qui a interdit en 2016 l'utilisation de sacs de plastique⁵ et de la Ville de Montréal qui vient d'annoncer la tenue de consultations publiques sur le bannissement des objets à usage unique dans le but d'adopter une réglementation au printemps 2020⁶. La CMM a un

³ Earth overshoot day. [Past overshoot days](#)

⁴ Pacte pour la transition. <https://www.lepacte.ca/>

⁵ Ville de Brossard. [Sacs d'emplette](#)

⁶ Metro. [Montréal fait un pas de plus pour interdire l'usage des articles et plastiques à usage unique](#), 24 avril 2019

positionnement stratégique pour fournir des outils concrets et structurants pour les municipalités, comme elle l'a fait avec sa campagne « Je fais ma part ».

De plus, en tant qu'organisation municipale représentant 82 municipalités et près de 50 % de la population du Québec, la CMM est bien placée pour faire pression auprès du gouvernement provincial au sujet des dossiers qui sont soumis à consultation.

La CMM doit travailler, en collaboration avec les municipalités et le gouvernement provincial, à accroître la résilience des systèmes de récupération en mettant à l'avant-plan des objectifs ambitieux en réduction à la source.

À noter qu'aux fins de rédaction du mémoire, l'organisme a décidé de centrer ses propositions sur les actions de sensibilisation et celles en lien avec la réduction à la source – notamment la question du bannissement des objets à usage unique.

DES ACTIONS PORTEUSES AU SEIN DE LA CMM

Bien qu'il y ait eu des avancées notables au courant des dernières années, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la GMR au sein de la CMM.

Quantités unitaires récupérées et éliminées (en kg/pers) entre 2006 et 2016

Année	Quantité récupérée	Quantité éliminée	Total	Taux de récupération
2006	148	417	565	26 %
2011	189	347	536	35 %
2016	252	290	542	46 % ⁷
Variation	70 %	-30 %	-4 %	77 %

Source : Communauté métropolitaine de Montréal (2016). *Bilan sommaire de la gestion des matières résiduelles 2006-2016*

Dans le *Bilan sommaire de la gestion des matières résiduelles 2006-2016*, on constate qu'il y a eu de fortes hausses des matières recyclables et compostables récupérées (+70 %) et une réduction significative de l'élimination (-30 %). La génération totale n'a pas concrètement diminué en 10 ans, avec une baisse de seulement 4 %. Alors qu'il s'agit de la priorité absolue qui devrait être mise de l'avant, seulement 34 des 82 municipalités avaient mis en œuvre des politiques internes favorisant la hiérarchie des 3RV-E en 2017.⁸

Le taux de récupération, c'est-à-dire la proportion de matières recyclables et compostables récupérée par rapport à toutes les matières résiduelles générées, était de seulement 46 % en 2016. Cette réalité s'explique en partie par le faible taux de récupération des matières organiques, composées des résidus alimentaires et des résidus verts (herbes et autres végétaux) dont le taux de récupération était de 18 % en 2016.⁹

Le taux de recyclage, c'est-à-dire la proportion des matières résiduelles récupérées qui sont réintégrées dans un processus de fabrication ou autrement valorisées, ne fait pas partie des données colligées par la CMM. La traçabilité des matières, pour s'assurer qu'elles aient des débouchés et soient recyclées convenablement, fait partie des solutions pour regagner la confiance citoyenne.

⁷ À noter que le taux de récupération est distinct du taux de recyclage. Aussi, le *Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec* de RECYC-QUÉBEC laissait entrevoir une diminution de 65 % du verre vendu dans le but d'être réintégré dans un processus de fabrication entre 2012 et 2015. « [...] l'importante diminution de la vente de verre est principalement due au manque de débouchés de recyclage économiquement viables. De ce fait, cette matière est plus fréquemment envoyée à des fins de recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement » (p. 11). Cette situation met en relief :

- L'importance de la reddition de compte sur le taux de recyclage des matières plutôt que le taux de récupération.
- Le fait que les matières envoyées aux lieux d'enfouissement comme matériau de recouvrement devraient être assujetties aux redevances à l'élimination pour éviter que des matières recyclables soient enfouies sans que les coûts y étant associés soient assumés par les parties prenantes impliquées.

⁸ CMM (2018). *Rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures du PMGMR pour l'année 2017*

⁹ Communauté métropolitaine de Montréal (2016). *Bilan sommaire de la gestion des matières résiduelles 2006-2016*

Les municipalités doivent faire plus et mieux, en s'inspirant des meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs. Voici quelques exemples d'initiatives municipales porteuses en réduction à la source :

- La Ville de Beaconsfield a implanté un système de collecte intelligente avec une tarification des déchets selon la quantité collectée et le volume des bacs. Depuis 2013, elle a obtenu une diminution de ses ordures de 51 %;¹⁰
- La Ville de Pointe-Claire qui, à l'instar de plusieurs municipalités québécoises, annonçait en avril 2019 un programme de subvention pour les couches lavables et qui allait aussi de l'avant avec une subvention pour les produits d'hygiène féminine.¹¹ Mentionnons que 600 millions de couches sont jetées chaque année au Québec, équivalant à 60 000 tonnes de déchets;
- La Ville de Sherbrooke qui a soutenu l'initiative de la Tasse en finançant 50 tasses supplémentaires par commerce participant, une formation des employés dans chaque commerce participant et une visite de suivi après 6 mois;¹²
- La Ville de Campanori en Italie a atteint un taux de réduction de ses déchets de 40 % en 10 ans, et un taux de récupération de ses matières résiduelles de 82 % - recyclage et compost inclus. Un taux de récupération de 80 % a également été atteint par la Ville de San Francisco¹³. La première municipalité compte un peu moins de 50 000 habitant(e)s et la seconde, près de 900 000. Il est donc possible d'atteindre d'excellentes performances, peu importe la taille de la ville !

Une importante réduction à la source est à notre portée et incontournable dans le contexte actuel. Cette section présente les priorités d'actions identifiées par Équiterre, pour contribuer à l'atteinte de cet objectif : la sensibilisation, le partage des bonnes pratiques, l'uniformisation des messages et une stratégie globale pour le bannissement des articles à usage unique sur le territoire de la CMM. De plus, Équiterre tient à rappeler qu'il est important que la CMM actualise les échéanciers et se dote d'objectifs ambitieux, tant au niveau métropolitain que municipal.

La sensibilisation comme trame de fond des actions à venir

La participation citoyenne est incontournable pour assurer le succès des systèmes et initiatives en gestion des matières résiduelles. Ce sont les conclusions qui ressortent de toutes les analyses réalisées dans le milieu, notamment dans les cas de Beaconsfield et de Campanori mentionnés ci-haut. À Beaconsfield, la population a été informée, consultée et accompagnée à toutes les étapes des changements mis en œuvre. Les brigades vertes font un travail essentiel en rencontrant les citoyen(ne)s et en leur expliquant les bonnes pratiques, mais surtout les raisons et la nécessité d'être plus écoresponsable. En identifiant les domiciles plus problématiques et ne participant pas à la collecte des matières recyclables grâce à une analyse de la quantité de déchets et de matières recyclables collectées, la MRC de Rocher-Percé a pu cibler ses interventions de sensibilisation de porte à porte. La brigade verte a rencontré plus de 1 200 citoyen(ne)s et les résultats de l'opération se sont soldés en une hausse de 10 % de participation à la collecte des matières recyclables.¹⁴

¹⁰ Ville de Beaconsfield (2017). Implantation de la collecte intelligente à la ville de Beaconsfield – Rapport final

¹¹ Pointe-Claire. Nouveau programme de subvention pour les couches et les produits d'hygiène féminine

¹² Ville de Sherbrooke (2019). Conseil municipal - Séance ordinaire 08 du 1^{er} avril 2019, p. 61

¹³ SF Environment. Mayor Lee Announces Announces San Francisco Reaches 80 Percent Landfill Waste Diversion, Leads All Cities in North America

¹⁴ Éco Entreprises Québec. La MRC de Rocher-Percé : des puces pour mieux cibler les interventions de sensibilisation

Le PMGMR actuel compte seulement deux mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) et elles sont très timides : il s'agit d'organiser, au moins une fois par année, une activité de sensibilisation à la réduction à la source, au réemploi et au recyclage au niveau de la CMM et des municipalités (mesures 23 et 24 du PMGMR). Il faut que les municipalités en fassent plus et financent adéquatement les activités de sensibilisation.

Recommandation 1 : Que des mesures d'ISÉ soient ajoutées dans le PMGMR, tant au niveau de la CMM que des municipalités. Que celles-ci intègrent la quantification du financement par personne qui devrait être prévu pour que des résultats concrets soient atteints.

Recommandation 2 : Que la CMM recense les différentes mesures d'ISÉ mises en œuvre sur son territoire et fasse une reddition de compte à cet effet dans son rapport de suivi annuel.

Partager les bonnes pratiques et uniformiser le message

Au sein de la CMM, et au Québec en général, les messages de sensibilisation aux bonnes pratiques de GMR manquent de cohérence. En effet, les messages envoyés aux citoyen(ne)s sont diversifiés, complexes et parfois incompatibles, ce qui a un impact sur leur participation aux systèmes de récupération en place. Sur le territoire de la CMM, on retrouve des collectes de matières recyclables dans des sacs transparents, des bacs de formats très variables, qui sont gris et verts, bleus ou verts. Dans certaines municipalités du Québec, les bacs verts sont les bacs de poubelles : il y a de quoi être confus(e)!

D'un arrondissement ou d'une ville à l'autre, les outils de communication varient, et les manières de faire aussi. Si les spécificités locales sont à prendre en compte dans le choix des bacs de récupération et modalités de collecte, il est anormal qu'un(e) citoyen(ne) ait besoin de faire des recherches poussées pour comprendre comment fonctionnent les collectes et quelles sont les matières qui peuvent y être déposées.

En tant qu'organisme de planification et de coordination, la CMM peut intervenir au niveau métropolitain pour consolider les outils et les connaissances afin de faciliter le partage d'information, de bonnes pratiques et assurer davantage de cohérence sur le territoire.

Recommandation 3 : Uniformiser les pratiques de gestion des matières résiduelles au sein des municipalités de la CMM (matières acceptées, messages, bacs de récupération, méthode de sensibilisation, etc.).

Recommandation 4 : Mettre en œuvre une campagne intégrée de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMM, abordant la réduction à la source, le zéro déchet ainsi que les consignes de tri pour les matières recyclables et compostables.

Une campagne coordonnée à l'échelle métropolitaine dans le cadre de la période des déménagements

Entre 200 000 et 250 000 familles déménagent au Québec annuellement. Dans l'agglomération de Montréal, près de la moitié de la population a déménagé au cours des cinq années précédant le recensement de la population en 2016.¹⁵ Un déménagement sur cinq s'effectue pendant les deux semaines entourant le 1^{er} juillet, et de 10 à 12 % se font le 1^{er} juillet précisément.¹⁶

Chaque année, près de 115 000 changements de logis s'effectuent à Montréal, et une très grande proportion d'entre eux s'effectuent en juin et juillet. Près de 50 000 tonnes d'objets de tout genre doivent être ramassés à cette occasion.¹⁷ Pour répondre en partie à cette situation, et tenter de réduire les incidences de dépôts sauvages, les écocentres sont ouverts malgré le fait que ce soit jour férié.

En parallèle, les commerces œuvrant dans la revente de biens usagés peinent à répondre à la demande. Ils doivent dans plusieurs cas refuser des dons, faute d'espace pendant cette période de l'année, ce qui a comme effet que des meubles et des objets en bon état sont éliminés alors qu'ils auraient pu être réutilisés.¹⁸

Les collectes sur rue font partie des pistes de solutions à explorer, car elles permettent de récupérer des objets qui sont difficilement déplaçables pour des individus qui n'ont pas accès à un camion. Voici quelques exemples d'actions et de campagnes qui ont été développées par des organisations municipales et organismes environnementaux :

- « La MRC de Bellechasse ainsi que dix municipalités de la MRC des Etchemins versent 125 \$ la tonne à la Ressourcerie de Bellechasse pour les matières qu'elle récupère, dont les encombrants, une somme qu'elles auraient de toute façon déboursée si les objets avaient été acheminés au site d'enfouissement. La Ressourcerie de Bellechasse constitue un exemple intéressant de réemploi et de récupération des encombrants. Cette ressourcerie offre un service de collecte de porte en porte de meubles, de matelas et d'électroménagers. Lorsque cela est possible, ceux-ci sont remis en état et revendus. »¹⁹
- Depuis 2015, la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) tient, chaque année, une campagne pendant la période du déménagement sous la thématique « Je déménage, je valorise ». Ses actions combinées de points de dépôt avec kiosques de sensibilisation à différents endroits stratégiques du centre-ville de Montréal et de collectes sur rue et à domicile sur demande ont permis de détourner 15 tonnes d'objets de l'enfouissement en 2015.²⁰
- La Ville de Québec a mis sur pied un service d'écocentres mobiles, qui effectuera des collectes dans les quartiers les plus densément peuplés de la ville avec un agenda défini. Les matières

¹⁵ Ville de Montréal. [Mobilité](#)

¹⁶ Radio-Canada. [La vérif : entre 10 et 12% des déménagements se font le 1^{er} juillet au Québec](#)

¹⁷ Ville de Montréal. [Déménagement](#)

¹⁸ Journal de Montréal. [Déménagement – Meubles : une mine d'or pour les magasins](#)

¹⁹ RECYC-QUÉBEC. [Les encombrants – fiche informative](#)

²⁰ SAESEM. [Je déménage, je valorise](#)

acceptées sont principalement les résidus domestiques dangereux ainsi que les petits appareils électroniques et électriques.²¹ La prévisibilité des collectes est un atout pour susciter la participation.

La période entourant le 1^{er} juillet en est une de très forte génération de matières résiduelles et Équiterre croit que la CMM pourrait tirer parti de cette situation pour mettre en place des actions intégrées à la grandeur de son territoire pour éviter ce gaspillage de ressources. Cela pourrait également être l'occasion de sensibiliser aux alternatives à la surconsommation, notamment en présentant les avantages économiques et environnementaux liés aux objets de seconde main.

Recommandation 5 : Que la CMM développe un plan d'action intégré pour accroître le réemploi et susciter l'adoption de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles dans le cadre de la période des déménagements en y intégrant, entre autres, la mise en place de collectes adaptées pour éviter les dépôts sauvages.

Des actions structurantes pour le bannissement des objets à usage unique

La CMM a exercé un leadership fort avec le projet de bannissement des sacs de plastique et le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique. Ce sont 40 municipalités, représentant 78 % de la population de la CMM qui adhèrent à la campagne « Je fais ma part », et qui ont adopté des résolutions d'appui au bannissement ou un règlement à ce sujet. Les outils de communication ont permis aux municipalités, organismes et détaillants d'afficher clairement leur appui au projet et ont facilité sa mise en place.

Le règlement type proposé dans le Plan d'action métropolitain sur les sacs plastiques prévoit notamment l'exclusion des sacs de plastique de 50 microns du bannissement.²² Cette ligne directrice a conduit à certaines dérives. En effet, l'application de la réglementation au sujet du bannissement des sacs de plastique de moins de 50 microns d'épaisseur a engendré des situations qui n'avaient pas été anticipées. C'est notamment le cas à Montréal, où une importante proportion des commerces situés sur le territoire a continué à offrir quasi systématiquement des sacs de plastique – plus épais – en chargeant des frais au consommateur.

Or, l'analyse de cycle de vie réalisée par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) relevait que parmi les sacs à usage unique, ceux de plastique plus épais - s'ils ne sont utilisés qu'une seule fois - ont un impact environnemental supérieur à ceux de moins de 50 microns. En effet, pour que l'empreinte environnementale d'un sac de plastique épais soit équivalente ou moindre que celle d'un sac d'emplètes traditionnel, il doit être réutilisé entre 3 et 6 fois pour transporter ses courses.²³ Le transfert de la consommation de sacs de plastique légers vers des sacs plus épais est en ce sens problématique, et des ajustements doivent être faits pour éviter que la situation se répète *ad vitam æternam*.

²¹ Ville de Québec. Écocentre mobile

²² CMM (2016). Plan d'action métropolitain sur les sacs plastiques

²³ RECYC-QUÉBEC (2017), Faits saillants des résultats de l'analyse de cycle de vie environnementale et économique des sacs d'empette

Performance environnementale parmi les cinq sacs jetables étudiés

Sac	Santé humaine	Qualité des écosystèmes	Utilisation des ressources fossiles	Abandon de l'environnement
Plastique conventionnel	Peu d'impact	Peu d'impact	Peu d'impact	Fort impact
Oxodégradable	Peu d'impact	Peu d'impact	Peu d'impact	Fort impact
Bioplastique	Fort impact	Fort impact	Moyen impact	Peu d'impact
Plastique épais	Moyen impact	Moyen impact	Fort impact	Fort impact
Papier	Fort impact	Fort impact	Fort impact	Peu d'impact

■ Peu d'impact
 ■ Moyen impact
 ■ Fort impact

Source : RECYC-QUÉBEC (2017), Faits saillants des résultats de l'analyse de cycle de vie environnementale et économique des sacs d'emplettes

Selon Équiterre, le projet du bannissement des sacs de plastique est loin d'être terminé. La CMM doit poursuivre son travail, notamment en bonifiant les outils pour éviter les écueils constatés lors de l'application du bannissement dans certaines municipalités. D'autre part, des représentations doivent se poursuivre pour obtenir une adhésion de toutes les municipalités composant la CMM.

Recommandation 6 : Que la CMM mette à jour le Plan d'action métropolitain pour les sacs plastiques pour :

- **Ajuster la proposition de règlement type afin d'éviter un transfert vers l'utilisation de sacs dont l'empreinte environnementale est équivalente ou supérieure à celle des sacs d'emplettes ;**
- **Susciter une participation des 82 municipalités qu'elle représente.**

Le bannissement des sacs de plastique ne doit pas être une fin en soi : il y a encore beaucoup à faire pour réduire l'utilisation des objets à usage unique sur le territoire de la CMM.

Il faut que la CMM contribue à préparer le terrain pour la question du bannissement des articles à usage unique, qui deviendra incontournable. En effet, de nombreuses demandes en ce sens proviennent des citoyen(ne)s. Voici quelques exemples :

- En seulement 7 jours, plus de 14 500 Montréalais(e)s ont signé une pétition demandant la modification du règlement sur les circulaires;
- Une pétition a été initiée par des restaurateurs pour bannir les ustensiles à usage unique;²⁴
- Une autre pétition a été lancée par un citoyen pour bannir les pailles en plastique²⁵.

La conscientisation accrue par rapport aux impacts environnementaux de l'usage unique est indéniable.

²⁴ Change.org. Bannissement des ustensiles à usage unique à Montréal

²⁵ Change.org. Bannir les pailles en plastique à Montréal! Ban single-use plastic straws in Montreal!

Le 24 avril 2019, la Ville de Montréal annonçait son intention de lancer une consultation dans le but d'adopter une réglementation visant à limiter l'utilisation d'articles à usage unique sur le territoire montréalais.²⁶

Plutôt que de cibler spécifiquement le plastique, les actions de réduction devraient être réfléchies plus largement par rapport aux produits à usage unique. Comme démontré dans le cas des sacs d'emplètes plus épais, les alternatives perçues comme étant performantes ne le sont pas toujours. Pour prendre des décisions éclairées, il est important de documenter et de quantifier les impacts des objets à usage unique, ainsi que des actions porteuses en réduction à la source. Les processus de consultation devraient être accompagnés d'informations utiles et vulgarisées pour assurer une meilleure compréhension des enjeux et une prise de position éclairée des parties prenantes.

Recommandation 7 : Coordonner le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de bannissement des objets à usage unique sur le territoire de la CMM, notamment en appuyant l'initiative de la Ville de Montréal.

Équiterre croit qu'il faut qu'un changement de paradigme s'opère pour réduire drastiquement – et éventuellement éliminer – le recours aux articles à usage unique. Le cas du bannissement des sacs de plastique a fait ressortir un enjeu au niveau de l'adhésion des commerces. Il serait souhaitable de réfléchir à des actions porteuses pour :

- Encourager les commerces champions dans la réduction de l'usage unique;
- L'application du principe du pollueur-payeur par l'intermédiaire de contraintes fiscales et réglementaires supplémentaires.

Plusieurs commerçants sont ouverts à réduire le recours à l'usage unique, comme en témoigne la création le 1^{er} avril 2019 de l'organisme la Vague, un organisme à but non lucratif (OBNL) composé de propriétaires de cafés et de restaurants ayant pour mission de « Rechercher, partager, développer, mettre en place et promouvoir des solutions écoresponsables applicables dans le domaine de la restauration et des cafés au Québec. »²⁷ Cette mobilisation citoyenne aura certainement des répercussions concrètes sur les pratiques du secteur.

Recommandation 8 : Que la stratégie de bannissement des objets à usage unique s'inspire des meilleures pratiques au Québec, notamment pour :

- Valoriser et engager les initiatives citoyennes, commerçants et entrepreneurs avant-gardistes afin de susciter davantage de participation aux bannissements en cours et à venir.
- Mettre en place des incitatifs financiers pour que les consommateurs adoptent de meilleures pratiques et adhèrent à la réduction à la source.
- Accompagner les commerces pour qu'ils s'adaptent à cette transition.

²⁶ Newswire. [La Ville de Montréal dévoile sa stratégie de réduction et d'interdiction des articles à usage unique](#)

²⁷ La Tasse. [Qui sommes-nous](#)

Un échéancier adapté et renouvelé

Le projet de révision prévoit que « le titre du PMGMR sera également modifié pour « Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2024 » afin de refléter la période de temps pour lequel il sera en vigueur ». Or, plusieurs des actions du PMGMR seront échues sans qu'il n'y ait eu de changement d'échéancier. C'est notamment le cas de

- La mesure 2 : « Favoriser l'adoption et la mise en œuvre par les municipalités de politiques internes respectant la hiérarchie des 3RV-E » qui est échue au 31 décembre 2017 alors que seulement 34 des 82 municipalités ont mis en œuvre des politiques internes respectant les 3RV-E²⁸
- La mesure 28 « Mettre en place un comité-conseil sur la gestion des matières résiduelles » qui est échue au 31 décembre 2017 alors qu'aucun comité n'a été créé à ce jour.²⁹

Équiterre est d'avis que la révision du PMGMR doit être ambitieuse pour tendre vers une réduction à la source et engager les municipalités de la CMM à poursuivre et bonifier leurs actions en ce sens.

Recommandation 9 : Que la CMM propose une mise à jour des échéanciers de l'ensemble des actions non complétées de son PMGMR, en intégrant des mesures supplémentaires en réduction à la source se basant sur les propositions faites par les parties prenantes aux consultations publiques en cours.

Le PMGMR a été adopté le 28 janvier 2017. Plus de deux ans après son adoption, il est absurde qu'une municipalité comme Montréal n'ait pas adopté de plan de mise en œuvre. Les lignes directrices proposées doivent se refléter en des actions concrètes prises par les municipalités.

Recommandation 10 : Que la CMM ajoute une mesure de suivi et de contrôle « Adoption d'un plan de mise en œuvre du PMGMR par les municipalités membres » afin que les objectifs du PMGMR révisé s'y reflètent et soient officialisés.

Finalement, Équiterre est d'avis que de plus longs délais de consultation permettraient une meilleure participation de l'ensemble des parties prenantes impliquées, et particulièrement des citoyen(ne)s.

Recommandation 11 : Afin de susciter une participation citoyenne élargie, que la CMM s'engage, lors de ses prochains processus de consultation à proposer des délais minimaux de 60 jours pour susciter un maximum de participation au processus.

²⁸ CMM (2018). Rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures du PMGMR pour l'année 2017

²⁹ Ibid.

ÊTRE À L'AVANT-GARDE D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

Équiterre attend avec impatience la suite du *Plan d'action 2011-2015* découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et s'attend à ce que des mesures concrètes soient proposées pour la réduction à la source – accompagnées d'un financement conséquent. Alors qu'il s'agit de la priorité gouvernementale, tel qu'établi dans la hiérarchie des 3RV-E, force est de constater qu'il y a eu une quasi-absence de financement des initiatives en réduction à la source au courant des dernières années. Le nom même de la société d'État pour la récupération et le recyclage – RECYC-QUÉBEC, en faisant référence au recyclage, ne met pas l'accent sur cette priorité absolue.

Forte de sa représentation de près de 50 % de la population du Québec, la CMM a la légitimité et le devoir de porter au niveau provincial des revendications pour faire avancer les dossiers en gestion des matières résiduelles. Un changement de paradigme doit s'opérer rapidement pour que la réduction à la source devienne une priorité provinciale et municipale. La réglementation peut contribuer concrètement à l'atteinte d'objectifs ambitieux à ce sujet.

Des revendications à impact au niveau provincial

Il est de la responsabilité du gouvernement du Québec de proposer des programmes structurants en réduction à la source et en gestion des matières résiduelles.

Équiterre appuie les revendications de la CMM par rapport à la modernisation de la consigne. À cet effet, différentes mesures permettraient de rendre le système plus cohérent, notamment :

- Uniformiser les contenants acceptés en fonction du contenant plutôt que du contenu, afin de faciliter le geste du citoyen et de rendre le système plus cohérent;
- Susciter la participation avec un montant de consignation plus élevé;
- Développer des solutions pour accroître l'utilisation de contenants à usage multiple, qui favorise le réemploi et dont l'empreinte environnementale est moindre que les contenants à remplissage unique.

Équiterre croit que la hausse des tarifs chargés aux entreprises qui mettent en marché les contenants, emballages, imprimés et journaux devrait servir à financer les activités de sensibilisation des municipalités, qui ne sont actuellement pas couvertes par le régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

La réduction de l'utilisation de plastique ainsi que des quantités de contenants, emballages et imprimés s'inscrit dans une perspective de réduction à la source. Comme mentionné dans la section précédente, il est important de nuancer le discours par rapport à l'utilisation du plastique, car les substituts peuvent aussi être problématiques.

Finalement, les coûts d'élimination devraient être le plus élevés possible afin de décourager l'utilisation des lieux d'enfouissement technique et des incinérateurs. Le gouvernement devrait augmenter les redevances à l'élimination, qui sont redistribuées aux municipalités pour financer leurs activités de gestion des matières résiduelles. Les sommes supplémentaires pourraient notamment servir à implanter des actions de sensibilisation et à financer des initiatives structurantes en réduction à la source.

Recommandation 12 : Que la CMM fasse pression auprès des instances provinciales sur les sujets suivants :

- **La modernisation du système de consignation, incluant une uniformisation des contenants acceptés, une augmentation de la valeur et des mesures encourageant l'utilisation de contenants à usage multiple;**
- **La hausse des tarifs chargés aux entreprises dans le cadre du régime de compensation de la collecte sélective afin de financer les activités d'ISÉ liées à la gestion des matières recyclables;**
- **La réduction des contenants, emballages et imprimés ainsi que de l'utilisation du plastique;**
- **La hausse de la valeur des redevances à l'élimination, dont les sommes collectées permettront notamment de financer les activités d'ISÉ et les initiatives de réduction à la source au sein des municipalités;**
- **Que les redevances à l'élimination soient également applicables aux matériaux de recouvrement.**

La durabilité et la réparabilité pour contrer l'obsolescence

La production de déchets électriques et électroniques dans le monde (DEEE) représente 44,7 millions de tonnes par année, soit l'équivalent de 1,4 t par seconde. Au Canada, 44 % des consommateurs gardent moins de 3 ans leurs appareils électroniques.³⁰ La Loi sur la protection du consommateur prévoit une garantie légale, selon laquelle « un produit doit pouvoir servir à son usage normal pendant une durée raisonnable. »³¹ Or, la durée raisonnable n'est pas clairement définie, et les jugements aux petites créances ne font pas jurisprudence. Il n'y a donc pas de balises claires pour déterminer la durée de vie raisonnable d'un produit, qui devrait tendre à augmenter pour répondre aux impératifs de la quantité de ressources limitée sur Terre.

Dans l'étude pancanadienne réalisée par Équiterre, on constate que seulement 26 % des Canadien(ne)s auraient recours à la réparation de leurs appareils électroniques.³²

³⁰ Équiterre. Obsolescence des appareils électroménagers et électroniques : quel rôle pour le consommateur?

³¹ LégisQuébec. Loi sur la protection du consommateur

³² Équiterre. Obsolescence des appareils électroménagers et électroniques : quel rôle pour le consommateur?

Raisons de remplacement des appareils électroniques et électroménagers

Type d'appareil	Bris / réparation		Économique		Esthétique	
	Problème de fonctionnement	Ne semble pas réparable	Achat d'un bien neuf avantageux	Rapport qualité-prix	Ne plait plus	Ancien moins attrayant
Électronique	40 %	44 %	40 %	38 %	24 %	21 %
Électroménager	50 %	46 %	47 %	37 %	23 %	25 %

Source : Équiterre (2018). *Obsolescence des appareils électroniques et électroménagers : quel rôle pour le consommateur?*

Au Québec, la responsabilité élargie des producteurs (REP) « vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné. »³³

À ce jour, les entreprises qui mettent en marché les produits visés par la REP ont des obligations de reddition de compte au niveau des quantités mises en marché ainsi que des modalités de récupération et de recyclage. Des critères de durabilité et de réparabilité des produits pourraient être intégrés à la REP pour encourager la prolongation de la durée de vie des objets.

Parmi les produits actuellement visés par la réglementation sur le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, on retrouve les appareils électroniques, les piles, les ampoules, les huiles usées et la peinture. Il serait également souhaitable que davantage de produits soient visés par la REP, notamment les appareils électroménagers.

Recommandation 13 : Que la CMM fasse des représentations auprès du gouvernement provincial afin que des critères de durabilité et de réparabilité des produits soient intégrés dans la réglementation sur la responsabilité élargie des producteurs, dans la Loi sur la protection du consommateur et qu'un travail de fond soit entamé sur la question de l'obsolescence et l'accès à la réparation.

³³ MELCC. Responsabilité élargie des producteurs